

DOSSIER DE CANDIDATURE

[Introduction]

Les métiers d'art, des savoir-faire exceptionnels ...

Souffleurs de verre, calligraphes, ébénistes, céramistes, tapissiers, émailleurs, photographes, tailleurs de pierre, couteliers, costumiers, ferronniers d'art, ... ce terme générique de Métiers d'Art englobe 217 métiers différents, regroupés en 20 domaines !

De la matière, ces hommes et ces femmes créent des objets d'exception ; ce sont des artisans passionnés qui travaillent selon des techniques ancestrales tout en utilisant les technologies les plus modernes. Ils peuvent travailler pour la conservation et la restauration du patrimoine, ils peuvent aussi œuvrer dans le domaine de la création. Gage d'un savoir-faire, synonyme d'excellence, d'art de vivre et d'innovation, ces métiers sont au cœur du patrimoine français.

[Le Festival des Métiers d'Art 2021 de Murat]

Pour sa huitième édition, le festival se déroulera les **samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 Août 2021** dans les rues de la ville qui a obtenu le label Petite cité de caractère en 2015 et celui de Ville et Métiers d'Art en 2019.

En cherchant à pérenniser ce festival, Murat vise plusieurs objectifs :

- Assurer la reconnaissance des métiers artistiques exercés sur le territoire,
- Valoriser Murat au travers de ses savoir-faire et dynamiser l'économie locale,
- Impulser une dynamique touristique nouvelle autour des productions artisanales locales
- Étendre la dynamique du réseau de créateurs sur le Cantal et le Massif Central,
- Apporter une plus-value pédagogique en offrant à la population la possibilité de découvrir concrètement les métiers de l'artisanat et participer à l'émergence de vocations.

[Organisation générale]

Un comité de sélection, composé du Maire, de l'adjointe chargée de la Culture, de l'adjoint chargé de la communication, et de personnalités associées dont les compétences artistiques sont reconnues, sélectionnera les artisans selon les critères suivants :

- Représentation équitable de tous les métiers présents
- Qualité du travail
- Nouveauté

Ce comité se réunira en Février/Mars 2021 et un avis de sélection vous sera remis **avant le 31 mars 2021**.

Toute demande de participation implique l'accord du demandeur sur le fonctionnement du comité de sélection.

[Communication]

L'artisan participe à hauteur de 90 € pour les frais de communication (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à transmettre avec la demande de candidature). En cas de non-sélection, la somme lui sera restituée avec l'avis de non-sélection.

Pour la promotion de la manifestation, il est prévu de mettre en place le plan de communication suivant :

- Edition d'affiches, de flyers et banderoles

Affiches A4 et A3 à diffuser dans les lieux publics, commerces et offices du tourisme du département et des départements limitrophes

Affiches A4 et invitations à diffuser par les artisans exposants dans leur entourage

Utilisation des différents supports de communication de la ville de Murat : bulletin municipal, panneau lumineux, site internet, réseaux sociaux

Flyers à diffuser dans les lieux publics, commerces et offices du tourisme du département et des départements limitrophes

Message dans les cahiers des écoliers de Murat

Mise en place de banderoles annonçant l'événement aux trois entrées de la ville

Signalétique routière

Sets de table

- Communication par internet

Création d'un mini-site dédié sur le site murat.fr avec lien direct sur les réseaux sociaux comme Facebook.

Création d'un bandeau mail avec un lien sur le mini-site

Lien avec les sites internet des artisans exposants

- Insertion presse

La Montagne encarts et articles

Articles prévus dans les différents médias locaux notamment la Dépêche, le Réveil Cantalien, la Voix du Cantal, L'Union du Cantal, Cantal Avenir

Une conférence de presse sera organisée quelques jours avant la manifestation.

Les différents médias seront invités à l'inauguration : La Montagne, la Dépêche, le Réveil Cantalien, la Voix du Cantal, l'Union du Cantal, Radio Pays d'Aurillac, Totem, Jordanne FM, France3Région...

- Radio

Annonce de la manifestation sur Radio Pays d'Aurillac, Totem, Jordanne FM...

- Partenaires locaux

Office du Tourisme de Murat

Hautes Terres communauté

[Engagement et responsabilité générale]

- Exposants

La vente est possible pendant les 3 jours. LA REVENTE EST INTERDITE. Le créateur participant s'engage à ne proposer à la vente que des créations réalisées par lui-même et conformes à celles présentées lors de sa candidature. L'exposant s'engage à **apporter tout le matériel nécessaire à l'installation et la mise en valeur de son stand** : éclairage, tissus, clous, marteau, support, agrafeuse, cimèses...

Les exposants sont entièrement responsables de leurs stands et démonstrations, tant au point de vue civil, pénal, que fiscal (emploi, sécurité des usagers au regard de la qualification des intervenants). Ils sont également chargés d'accueillir les éventuels participants et de mettre en place les éventuels dispositifs de sécurité liés à leur activité. Ils sont tenus de souscrire toutes assurances couvrant les risques qu'eux-mêmes et leurs personnels encourent ou font encourir à des tiers.

Les frais de transport, hébergement et restauration restent à la charge de l'exposant. L'exposant s'engage à rendre son emplacement propre et en état. L'exposant s'engage à respecter les horaires et le présent règlement dans sa totalité.

- Municipalité de Murat

La municipalité est responsable de la pertinence et de la cohérence de la programmation du festival. Elle prend en charge la promotion générale de l'événement par la mise en place du plan de communication cité précédemment.

Elle assure l'attribution d'un lieu d'exposition pour les trois jours avec une sécurité de fermeture ou de gardiennage. Un regroupement de créateurs, décidé par la municipalité, est possible dans certains lieux.

LE LIEU SERA ATTRIBUÉ PAR L'ORGANISATEUR ET NE POURRA ÊTRE ÉCHANGÉ EN AUCUN CAS.

La municipalité met à disposition des tables et des chaises nécessaires à la mise en place d'ateliers créatifs. Elle fournit également une source électrique dans chaque lieu d'exposition.

Elle est déchargée de toute responsabilité, notamment en cas de pertes, vols ou dommages quelconques.

La municipalité met à disposition des exposants un hébergement gratuit au camping municipal pour les 3 jours et offre à titre gracieux une entrée à la Maison de la Faune et une entrée à la piscine qui seront remises à chaque exposant lors de leur installation.

En raison du contexte actuel et de l'épidémie de coronavirus, les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur. De plus, la Ville se réserve le droit de résilier à tout moment et de manière unilatérale, en l'absence de toute faute du contractant, la présente convention pour un motif d'intérêt général. Dans le cas où cette résiliation doit avoir lieu pour des raisons sanitaires, la Mairie s'engage à rembourser les frais de participation.

Le présent règlement a pour objectif de définir les responsabilités et engagements de chaque signataire afin d'assurer la qualité et la cohérence des expositions et ateliers créatifs dans le cadre du huitième Festival des Métiers d'Art de Murat. La signature de la demande de candidature vaut acceptation du présent règlement dans sa totalité.

[Annulation de participation]

En cas d'annulation de participation à cette huitième édition du festival :

- avant le 15 Juin, vos chèques de caution et de participation vous seront retournés,
- après le 15 Juin, seul le chèque de participation vous sera rendu.

[Autorisation de prises d'images]

Le participant autorise la municipalité et ses représentants dûment mandatés à prendre des images (photos ou vidéos) de son stand et des pièces exposées.

Il autorise également l'utilisation de ces visuels pour les outils de communication autour du festival.

Le créateur joint au minimum 4 visuels de qualité, libres de droits et représentatifs de son travail afin d'illustrer un encart le concernant dans la brochure détaillée. La municipalité se réserve le droit de refuser toute œuvre ne correspondant pas à ce dossier de présentation.

Il autorise également l'utilisation de ces visuels pour tout autre outil de communication autour du festival (brochure, site internet, affiche, presse...).

Sauf demande expresse du créateur, ces visuels pourront être utilisés dans ce cadre durant les 3 années suivant le festival 2021.

[Divers]

Heures d'ouverture au public pendant le festival

Samedi 7 Août de **10h à 22h**

Dimanche 8 Août de **9h à 19h**

Lundi 9 Août de **9h à 18h**

Le créateur s'engage à participer durant les 3 jours et à respecter ces horaires.

[Adresse où retourner le dossier de candidature]

Emma GIRAUDET
Service communication
Mairie de Murat
1 place de l'hôtel de ville
15300 Murat



FICHE À RETOURNER

POUR LE 28 FÉVRIER 2021 DERNIER DELAI

Le créateur, la structure

Nom :

Statut (artiste libre, maison des artistes, chambre des métiers, auto entrepreneur, salarié) :

N° SIRET :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Site internet :

Le métier

Métier :

Présentation technique de votre savoir-faire (qui apparaîtra dans la brochure détaillée) :

Pièces à fournir :

- Fiche de candidature, dûment remplie et signée
- Chèque de caution de 50 € à l'ordre du Trésor Public
- Chèque de participation de 90 € à l'ordre du Trésor Public
- Copie de l'assurance responsabilité civile avec extension pour la manifestation
- Un justificatif d'immatriculation professionnelle
- Fiche des besoins remplie avec exactitude (aucune réclamation ne sera admise)
- 4 visuels de bonne qualité et représentatifs du travail, libres de droits par CD-Rom ou mail à

communication@mairiedemurat.fr

La participation au festival implique l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement, ainsi que celles du règlement général des foires et salons de France. Celles-ci s'appliquent pour les expositions et démonstrations proposées dans le cadre du Festival des Métiers d'Art de Murat du samedi 7 au lundi 9 Août 2021.

Fait à, le

Le créateur (ou la structure) déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité (horaires, valorisation du stand, communication...)

Nom et signature précédés de la mention «lu et approuvé» :

FICHE DES BESOINS À RETOURNER avec la candidature **POUR LE 28 FÉVRIER 2021 DERNIER DELAI**

Le maximum sera fait pour satisfaire les demandes de chacun dans les limites de nos capacités, les emplacements dans chaque lieu étant limités. L'organisation n'acceptera et n'effectuera aucun changement d'emplacement après attribution, sous aucun prétexte.

Nom de l'exposant :

Objets exposés :

.....

Lieu d'exposition souhaité (à classer par ordre de préférence) :

La halle (stand limité à 3,60 m x 2 m- carrelage bleu aux murs et beige au sol)

Boutiques du centre ville (stand limité à 3,20 m x 2 m)

Chapiteaux en centre ville (stand limité à 3,20 m x 2 m- gardiennage assuré les nuits)

Si vos besoins sont inférieurs à ce qui est proposé, merci de le noter dans la rubrique «Observations» ci-dessous.

Besoins :

Chaises, si oui combien ?

Grilles 2 m x 1 m (limité à 2 maximum par exposant dans la limite des stocks), si oui combien ?

Tables 1.80 m x 0.80 m, à la halle uniquement, si oui combien ?

Tables 1.60 m x 0.80 m, boutiques et chapiteaux uniquement, si oui combien ?

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

Si une des rubriques n'est pas renseignée, aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

Date et signature de l'exposant :